

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 18 JUILLET 2017**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le dix-huitième jour de juillet deux mille dix-sept, à seize heures quinze (16h15), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Michel Fecteau, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Andrée Clouâtre, Henryville, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Réal Ryan, Noyan, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario Van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absences motivées : M. Roland-Luc Béliveau, Lacolle, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville.

Ladite séance extraordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

16 h 15 Ouverture de la séance

14886-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ce 18 juillet 2017.

ADOPTÉE

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 14^e jour du mois de juillet 2017 et acheminé, par courrier recommandé, le 14^e jour du mois de juillet 2017, tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Michel Fecteau, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants M. Roland-Luc Béliveau, Lacolle, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Andrée Clouâtre, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Réal Ryan, Noyan, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario Van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT l'avis transmis à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

PV2017-07-18 - Extraordinaire

- 16h15 Ouverture de la séance extraordinaire
Constatation de la transmission de l'avis spécial
Adoption de l'ordre du jour
- 1.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 1.1 Convention unanime d'actionnaires de Compo-Haut-Richelieu inc. : Autorisation au renouvellement et aux signatures.
- 1.2 Convention exclusive en matière de gestion intégrée des matières résiduelles : Autorisation au renouvellement et aux signatures.
- 1.3 Tout autre sujet relatif à la gestion intégrée des matières résiduelles.
- 2.0 **AUTRES SUJETS**
- 2.1 Tout autre sujet peut être discuté si tous les membres sont présents.
- 3.0 **VARIA**
- 4.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE;

14887-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ADOPTER l'ordre du jour dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

- 1.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 1.1 **Convention unanime d'actionnaires de Compo-Haut-Richelieu inc. et Convention exclusive en matière de gestion intégrée des matières résiduelles - Autorisation au renouvellement et aux signatures**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la *Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu* (L.Q. 1994, chapitre 69), il y a lieu de renouveler la convention exclusive en matière de gestion intégrée des matières résiduelles avec Compo-Haut-Richelieu Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de mettre à jour la convention unanime d'actionnaires entre la MRC et Services Matrec Inc., à laquelle intervient Compo-Haut-Richelieu Inc.;

CONSIDÉRANT les projets de convention soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les commentaires reçus de son service des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE ;

14888-17

Sur proposition du conseiller régional Madame Suzanne Boulais, appuyée par le conseiller régional Monsieur Réal Ryan, le représentant de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois ne participant pas à cette décision, considérant que le conseil de sa municipalité s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'APPROUVER le projet de convention exclusive en matière de gestion intégrée des matières résiduelles avec Compo-Haut-Richelieu Inc., lequel est identifié Projet 4.0 et daté du 14 juillet 2017;

D'APPROUVER le projet de convention unanime d'actionnaires avec Services Matrec Inc., lequel est identifié Projet 4.0 et daté du 14 juillet 2017;

D'AUTORISER le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ces conventions pour et au nom de la MRC;

La présente résolution est sujette:

- 1° quant à la convention exclusive en matière de gestion intégrée des matières résiduelles, à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 3 de la *Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu*;
- 2° quant à la convention unanime d'actionnaires, à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu*.

ADOPTÉE

1.2 Convention exclusive en matière de gestion intégrée des matières résiduelles - Autorisation au renouvellement et aux signatures

Point de l'ordre du jour déjà traité au point 1.1.

1.3 Autre sujet - Gestion intégrée des matières résiduelles

Aucun autre sujet n'est discuté.

2.0 AUTRES SUJETS

2.1 Tout autre sujet peut être discuté si tous les membres sont présents

Aucun autre sujet ne peut être discuté vu l'absence de quatre membre(s) du conseil de la MRC du Haut-Richelieu, soit M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle, M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

3.0 VARIA

PV2017-07-18 - Extraordinaire

4.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

14889-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 18 juillet 2017.

ADOPTÉE

Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier